ESPERANCE CYCLISTE DE SARTROUVILLE
27B, rue Diderot
78500 SARTROUVILLE
SIRET 407 552 892 00033
Association publiée au Journal Officiel le 08 octobre 1950
N° W783002378

PROJET DE RESOLUTION DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 JUIN 2020

Les membres de l'association ESPERANCE CYCLISTE DE SARTROUVILLE (« ECS ») se sont réunis en Assemblée Générale Mixte le mercredi 26 juin 2020 à 19h30, à_____ sur convocation faite par le président du Comité de Direction le 4 juin 2019 à tous les membres de l'association à jour de leurs cotisations.

L'assemblée est présidée par M. Pascal MINGRET.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que __ membres sont présents et __ membres sont représentés, leurs pouvoirs ayant été donnés à des membres de l'association ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. PRESENTATION DU RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT MORAL ET FINANCIER
2. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2019
3. AFFECTATION DU BENEFICE 2019
4. PRESENTATION DU BUDGET REVISE 2020
5. EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES
6. FIXATION DU MONTANT DES COTISATIONS 2020/2021
7. CONVENTIONS
8. ELECTION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS AU COMITE DE DIRECTION
9. QUESTIONS DIVERSES

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

10. ADOPTION DE STATUTS MODIFIES ET TRANSFERT DU TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
11. QUESTIONS DIVERSES

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie des lettres de convocation,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des membres représentés,

- Le procès-verbal de l'assemblée général
- le rapport de gestion et sur la situation morale et financière de l'association établi par le Président,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Projets de résolution de la compétence de l'Assemblée Générale en formation ordinaire

PREMIERE RÉSOLUTION – RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT MORAL ET FINANCIER

L'Assemblée Générale décide d'adopter le rapport de gestion et sur la situation morale et financière de l'Association présenté par Pascal MINGRET, Président de l'Association.

Les membres du comité de direction suivants interviennent pour apporter des précisions :

- Eric Eliasse pour la partie Ecole de triathlon
- Antoine Béguiven pour la partie Adultes
- Gilles Daugan pour la section Cyclisme
- Florence Decugnière pour les éléments financiers

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés.

DEUXIEME RÉSOLUTION – COMPTES ANNUELS 2019

Le comité de direction rappelle le contexte de l'arrêté des comptes 2019 :

Les comptes annuels 2019 de l'association ECS ont été arrêtés par le Comité de Direction au 31/12/2019. Les comptes annuels ont été établis par le cabinet d'expertise comptable ECLORA PARTNERS.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés.

TROISIEME RÉSOLUTION – AFFECTATION DU BENEFICE 2019

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Comité de Direction et décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et s'élevant à 19 496 euros sur le compte « Report à nouveau ». Le compte « Report à nouveau » est ainsi porté de 51 719 euros à 71 216 euros.

Ce bénéfice est majoritairement du au décalage de perception des cotisations, réalisée en début d'année scolaire 2019/2020 pour la saison correspondante, parallèlement à la perception de celle de la saison 2018/2019 réalisée en début d'année civile 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés.

QUATRIEME RÉSOLUTION – BUDGET REVISE 2020

L'Assemblée Générale prend connaissance du budget 2020 révisé. Il peut être synthétisé de la manière suivante :

en €	Triathlon Loisirs	Triathlon Elite	Cyclisme	Total
Produits	51 090	27 655	9 744	88 489
Charges	- 37 349	-	- 6 750	- 44 098
Résultat	**13 741**	**27 655**	**2 994**	**44 390**

Le triathlon Elite a reçu une subvention équivalente aux dépenses engagées par la section sur début 2019, permettant de recouvrer le déficit présenté sur l'exercice 2019.

Le triathlon Loisirs (seule section restante pour 2020), avec l'impact de la crise sanitaire, devrait connaître un résultat notablement positif. Comme présenté dans le rapport moral et financier, la situation autorise donc le club à soumettre au vote de l'assemblée générale une réduction sur l'appel de cotisation en septembre 2020 pour la saison 2020/2021. En parallèle, le club anticipe des dépenses plus importantes sur la saison 2021, en misant sur un calendrier sportif riche après cette longue période creuse liée à la situation sanitaire.

La section cyclisme devrait dégager un excédent de l'ordre de 3000€ sur l'année 2020, budget nécessaire pour le lancement de la saison suivante.

CINQUIEME RÉSOLUTION – EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

Le Comité de Direction fait lecture des évolutions et perspectives du club. L'affiliation à la Fédération Française de Natation est soumise au vote de l'Assemblée Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés.

SIXIEME RÉSOLUTION – MONTANT DES COTISATIONS 2020 /2021

Après discussion, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des cotisations pour la section Triathlon pour l'année 2020/2021 comme suit :

Catégories	Sartrouvillois	Non-Sartrouvillois
Mini-Poussins	170 €	180 €
Poussins	180 €	190 €
Pupilles	190 €	200 €
Benjamins	200 €	210 €
Minimes	210 €	220 €
Cadets	220 €	230 €
Juniors	220 €	230 €
Adultes	230 €	240 €

Les conditions d'obtention de tarifs réduits en particulier pour les familles nombreuses demeurent équivalentes à celles de la cotisation 2019/2020.

Compte-tenu des circonstances exceptionnelles liées à la crise du Covid-19 et de l'interruption des entraînements et compétitions entre mars et juin 2020, il est proposé à titre exceptionnelle de pratiquer une **remise de 25% minimum sur les cotisations 2020-2021, après réduction appliquée** et cela uniquement **pour les adhérents déjà inscrits en 2019/2020** et à jour de leur cotisation.

Enfin, associée à cette cotisation, le Comité de Direction souhaite intégrer une dotation vestimentaire. Ainsi, chaque membre se verrait dotée d'un T-Shirt aux couleurs du club. Le Comité de Direction souhaite que cette proposition soit partagée par les membres et soumet l'approbation à l'Assemblée Générale

La section Cyclisme ne réclame aucune cotisation à ses membres, la section ne comprenant pas d'encadrement rémunéré. Seules les licences retenues par les membres sont réglées aux fédérations.

L'Assemblée Générale approuve cette proposition à _____.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés.

SEPTIEME RÉSOLUTION – RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention n'a été conclue, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés.

HUITIEME RÉSOLUTION – ELECTION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS DU COMITE DE DIRECTION

Au cours de l'année 2019/2020, trois membres du comité directeurs ont démissionné pour raisons personnelles : Jean Carmier, Séverine Roman et Ahmed Hammami. Par ailleurs, Frédéric Poitard souhaite quitter le comité directeur.

Ainsi, 4 postes d'administrateurs sont à pourvoir.

Le Comité de Direction a pris note des candidatures de Ludovic Bachut, Romain Duprillot, Marie Grenouillet et Eve Lecomte.

L'Assemblée Générale procède au vote

Les nouveaux administrateurs sont élus à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés.

QUESTIONS DIVERSES

Q : Comment animer le club dans le respect du cadre légale, mais avec la bienveillance qui faisait son âme ?

R : Le Comité de Direction est conscient que l'animation de la partie Adultes n'a pas été au rendez-vous sur 2019. La remise en ordre administrative du club ainsi que le temps disponible de ses membres bénévoles ont empêché de mettre en lumière et en application les ambitions pour cette activité. Un décalage s'est créé au fil du temps en comparaison avec l'Ecole. Pour réussir cette animation, le club a besoin de plus d'engagement de la part des bénévoles, au sein du Comité de Direction comme en dehors. C'est ce qui nous rassemble sur le Cross

Duathlon par exemple. Plusieurs éléments ont été apportés à travers cette assemblée, tant sur les moyens humains que matériels : activité d'intégration, courses club, stages, encadrement et formations. Ces éléments ne sont pas restrictifs, tout reste à créer pour donner une première vision de l'activité du club grandement améliorée dès la rentrée prochaine.

Q : Quels sont les entraîneurs et les créneaux de nage pour la prochaine saison ?

R : Chez les adultes, les créneaux et les entraîneurs de natation restent identiques à la saison 2019/2020. Cependant, les jeunes ne nageront plus avec le groupe 1, ceci afin de faciliter l'intégration de plus d'adultes dans ce groupe et faciliter la venue et l'intégration de nouveaux dans le groupe 2.

Pour répondre aux attentes de tous, le club prévoit de créer un partenariat avec la région Île-de-France, propriétaire des bases de loisirs pour bénéficier de tarifs avantageux, et de solliciter OPALIA, exploitant du CAP dans le même objectif.

Q : Quelles sont les moyens de communication du club ?

R : Le club souhaite rationnaliser les moyens de communication. Le site internet est créé et conçu pour synthétiser toute information utile aux membres. Le but est que chaque membre ait le réflexe de le consulter pour réduire notre quota de mails, aujourd'hui bien trop important. En parallèle, le Comité de Direction va privilégier la communication associée à la plateforme « mailchimp ». Enfin, il apparaît aujourd'hui difficile de maitriser un canal de communication comme Whatsapp, mais nous réfléchissions à la création d'un compte verrouillé, pour synthétiser certaines informations sans polluer votre vie privée de débats non partagés par tous.

Q : Comment intégrer les nouveaux ?

R : Plusieurs pistes ont été évoquées à ce jour. Côté natation, nous débuterions l'année par des chronos obligatoires. Nous prévoyons aussi de réserver certaines séances de début d'année aux nouveaux. En parallèle, nous imaginons organiser un petit Run&Bike interne au club, suivi d'un pic-nic/apéro au parc Youri Gagarine., avant les mauvais jours d'automne. Nous souhaitons doter chaque membre avec le T-Shirt du club pour renforcer le sentiment d'appartenance au collectif et espérons pourvoir proposer un planning officiel de courses « apparentées » club pour donner une visibilité collective et ne pas marginaliser les plus réservés.

Projets de résolution de la compétence de l'Assemblée Générale en formation extraordinaire

ONZIEME RESOLUTION – ADOPTION DE STATUTS MODIFIES ET TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 27B rue Diderot 78500 SARTROUVILLE au Centra Aquatique de la Plaine, 7 rue du Bas de la Plaine 78500 Sartrouville.

Par ailleurs, le Comité Directeur propose la modification des statuts existants afin :

- d'autoriser l'affiliation de l'association à d'autres fédérations que le FFTRI, notamment la FFN
- de modifier l'adresse du siège social

L'Assemblée Générale adopte article par article, puis dans son ensemble, les nouveaux statuts, qui demeureront annexés au présent procès-verbal et régiront désormais l'Association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés.

QUESTIONS DIVERSES -

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance, M. Pascal Mingret déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire Général.

Monsieur Pascal MINGRET, **Monsieur Jean-Luc POTIER,**

Président **Secrétaire Générale**